

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

Hors visibilité directe (BVLOS)

Services de systèmes d'aéronef télépiloté (SATP)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat de biens, de services ou de travaux de construction à un fournisseur prédéterminé, permettant ainsi à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités.

Si, pendant ou avant la période la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique du gouvernement en matière de concurrence auront été respectées.

Après avoir avisé les fournisseurs qui n'ont pas réussi à démontrer que leur énoncé de capacités satisfait aux exigences énoncées dans le PAC, le contrat peut alors être attribué au moyen des autorisations du système de soumissions par voie électronique du Conseil du trésor à des fins d'octroi.

Si d'autres fournisseurs potentiels soumettent un énoncé de capacités au cours des quinze jours civils de la période d'affichage qui satisfont aux exigences établies dans le PAC, le ministère ou l'agence devra procéder à un appel d'offres complet, soit dans le service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou par l'intermédiaire de moyens traditionnels pour attribuer le contrat.

2. Définition des exigences

La Direction générale des services des aéronefs de Transports Canada (TC), en coordination avec d'autres ministères du gouvernement, mène des opérations et des recherches avec des systèmes d'aéronef télépiloté (SATP) hors visibilité directe (BVLOS), principalement dans les environnements arctique et maritime.

L'entrepreneur fournira à la Direction des services des aéronefs une vaste gamme de services opérationnels de SATP hors visibilité directe (BVLOS). Certaines des exigences comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :

- 1.1 élaborer des plans de mission, des plans d'essai, des procédures et des évaluations des risques;
- 1.2 intégrer les charges utiles, effectuer des travaux d'ingénierie non récurrents et modifier l'équipement et les systèmes existants liés aux SATP;
- 1.3 acquérir de l'équipement et des fournitures à l'appui des opérations des SATP et de la réussite de la mission;
- 1.4 fournir les SATP et le personnel opérationnel pour appuyer les activités de démonstration, d'essai et d'évaluation, ainsi que les activités de recherche et de développement en vol. Les exigences particulières des SATP seront détaillées au niveau de l'autorisation de tâches, mais les capacités suivantes peuvent être prévues en fonction des renseignements disponibles au moment de l'émission du présent contrat :
 - 1.4.1 Un SATP conventionnel (voilure fixe) avec train d'atterrissage rétractable, une autonomie de vol minimale de huit heures, un plafond pratique minimal de 15 000 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer (NMM), une vitesse de croisière d'au moins

- 80 KIAS et une capacité de charge utile minimale du capteur de 15 kg avec un réservoir de carburant primaire plein.
- 1.4.2 Des liaisons de commandement et de contrôle du SATP redondantes, y compris les liaisons de visibilité radio et les liaisons par satellite (en fonction des besoins de la mission).
 - 1.4.3 Un pilote automatique du SATP capable de décollage et d'atterrissage entièrement automatiques.
 - 1.4.4 Des pilotes de SATP, des opérateurs de capteurs, des techniciens d'entretien et tout autre personnel nécessaire à l'exploitation et au soutien des SATP.
 - 1.4.5 Les charges utiles des SATP doivent inclure, entre autres, un capteur monté sur cardan électro-optique ou infrarouge, une caméra fixe haute résolution, comme indiqué au niveau de l'autorisation de tâche.
 - 1.4.6 Le SATP doit être équipé d'un transpondeur de sortie ADS-B. Pour les missions maritimes, il est prévu que le SATP aura besoin d'un récepteur AIS capable de fournir des informations AIS en temps réel au poste de contrôle au sol.
 - 1.4.7 Un soutien logistique et d'expédition pour la livraison de l'équipement et du personnel du SATP aux lieux d'essai spécifiés.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités

L'entrepreneur doit posséder les qualifications suivantes :

- a) Expérience récente vérifiable (au cours des 12 derniers mois) de l'exploitation d'un SATP à voilure fixe hors visibilité directe (BVLOS) dans l'Arctique (au-dessus de 60 degrés de latitude nord).
- b) Expérience récente vérifiable (au cours des 12 derniers mois) de l'imagerie et de la collecte de données à partir de SATP de mammifères marins ou de cétacés dans le cadre d'opérations hors visibilité directe (BVLOS), et de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'analyse des données.
- c) Expérience récente vérifiable (au cours des 12 derniers mois) de la collecte de données relatives aux infrastructures (routes, voies ferrées, canaux, rivières, pipelines, lignes électriques, etc.) dans le cadre d'opérations hors visibilité directe (BVLOS).
- d) Un équipage minimal suffisant pour effectuer deux missions de six heures chacune par jour, le pilote commandant de bord possédant une cotation à jour relative aux instruments d'aéronefs pilotés.
- e) Au moins un technicien d'entretien formé à temps plein par le fabricant d'équipement d'origine et possédant de l'expérience dans l'entretien courant du SATP utilisé pour la mission et les charges utiles des capteurs.
- f) Personnel d'exploitation ayant une expérience vérifiable de la planification des missions et de l'exploitation de SATP hors visibilité directe (BVLOS) dans les conditions maritimes et arctiques.
- g) Personnel ayant de l'expérience dans la collecte et l'interprétation de données et d'images provenant de charges utiles de capteurs de SATP.
- h) Possède et exploite actuellement un SATP d'une autonomie de mission minimale de huit heures (sans compter les deux heures de réserve de carburant), d'une capacité de charge utile minimale de 15 kg et d'une portée opérationnelle minimale de 300 milles marins dans des conditions de vent nul dans un sens.
- i) Possibilité de transmettre des données utiles en temps réel à partir de liaisons hertziennes en visibilité directe.
- j) SATP équipé d'un système d'identification automatique (AIS) de collecte de données et d'une capacité de diffusion en continu.
- k) SATP équipé d'un système de détection, de prévision ou de protection contre le givrage. SATP équipé d'un tube de Pitot chauffé.

- l) SATP équipé d'une sortie ADS-B (surveillance dépendante automatique en mode diffusion).
- m) Connaissances et expérience de l'intégration et de l'exploitation de charges utiles non standard de SATP.

4. Accords commerciaux

Aucun des accords commerciaux ne s'applique à cette exigence.

5. Rapports sur les ententes sur les revendications territoriales globales

Le présent marché est assujéti à la Convention définitive des Inuvialuit, à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in et à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple Tlicho.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur proposé est le seul entrepreneur connu qui répond aux exigences ci-dessus.

7. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Le contrat est proposé en vertu de l'article 6d) du Règlement sur les marchés de l'État, qui stipule qu'« une seule personne ou entreprise est en mesure d'exécuter le contrat ».

8. Droits de propriété intellectuelle

Le Canada a l'intention de conserver les droits de toute propriété intellectuelle originale découlant du contrat proposé, étant donné que le but principal du celui-ci est de produire des connaissances et de l'information pour diffusion publique.

9. Durée du contrat

Le contrat proposé sera d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, et comprendra deux (2) périodes d'option de un (1) an.

10. Coût estimatif

La valeur maximale estimative du contrat proposé est de 3,4 millions de dollars, dont 15 % seraient consacrés à l'achat d'équipement.

11. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

University of Alaska Fairbanks
2145, North Tanana Loop
008 WRRB, C. P. 757880
Fairbanks (AK) 99775-7880

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens et services décrits dans le présent document peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit, de préférence par courriel, à la personne-ressource indiquée dans le présent avis au plus tard à la date et à l'heure de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer la manière dont le fournisseur répond aux exigences annoncées.

Les réponses reçues au plus tard à la date de clôture ne seront prises en compte que pour décider s'il y a lieu ou non de procéder à un appel d'offres. Les renseignements fournis seront utilisés par l'État à des fins d'évaluation technique seulement et ne doivent pas être interprétés comme une demande de soumissions concurrentielle. Votre réponse écrite doit fournir suffisamment de preuves (spécifications, données techniques, dessins ou toute autre preuve) pour démontrer clairement que votre produit ou service est capable de répondre à cette exigence.

Les fournisseurs qui ont soumis une réponse seront avisés par écrit de la décision de TC de poursuivre l'approvisionnement non concurrentiel ou de soumissionner pour le besoin.

13. Date de clôture

La date limite pour la présentation d'un énoncé de capacités est le 16 avril 2019, à 14 h, heure normale de l'Est (HNE).

14. Personne-ressource

Jenny O'Neil
Transports Canada (TC)
Place de Ville, Tour C, 20^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Tél. : 613-990-7643
Courriel : jenny.oneil@tc.gc.ca